



Association des cadres
de la Confédération

1-2023



Communications ACC

EQB

EXCLUSIF: RABAIS FLOTTE POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE LA ACC.

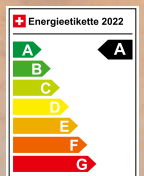
Roulez dans une nouvelle ère de la mobilité avec un rabais flotte attractif:
En tant que membre de la ACC, vous bénéficiez du nouvel EQB entièrement électrique offrant
jusqu'à sept places et une autonomie pouvant atteindre 474 kilomètres à des conditions de flotte
spéciales: valables pour toute la gamme de véhicules particuliers de Mercedes-Benz.



En profiter
maintenant



EQB 250, 190 ch (140kW), 21,0kWh/100km, catégorie de rendement énergétique: A



Comité central 2022 – 2026

Comité directeur

Président central	Hans Wipfli, dr en droit, DDPS
Vice-président	Christian Bachofner, DEFR
Secrétaire général ai	Hans Wipfli, dr en droit, DDPS
Secrétaire générale suppléante	Margrith Bachmann
Caissier central	Richard Zollinger, DDPS
Chef communication	Fahrettin Calislar, lic. phil.
Délégué «Seniors»	Erwin Steuri
Conseiller juridique	Matthias Berger
Membre invité	Rita Flühmann

Asseseurs

Giovanni Saleme	ETHZ
Jan van Herle	MER, EPFL
Peter Candidius Stocker	DDPS-SMBK
Marc-André Weber	DDPS AIOFPP *)
Ralph Meile	cap., DFF, Officiers des gardes-frontière
Andreas Wyss	EDI-BLV
Yannick Buchter	Cdmt Instruction

Liaison avec les sections

*) AIOFPP: Association des instructrices et instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population

Affiliation à l'ACC

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 ou de niveau comparable) de l'administration générale de la Confédération, du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8), des CFF et de la Poste ainsi que de Swisscom, de la RUAG et de la Nitrochemie AG Wimmis.

Contacts ACC

Adresse postale: ACC, case postale, 3001 Berne

Internet: www.vkb-acc.ch

E-Mail: office@vkb-acc.ch

Mutations

Adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, démission

Annonce à:

– office@vkb-acc.ch ou

– ACC, case postale, 3001 Berne

Démission de l'ACC:

veuillez s.v.p. tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages / rabais qui leur sont liés (par exemple, la KPT, Zurich).

Renseignements

Office gérant ACC

– Tel. 079 128 63 44

– office@vkb-acc.ch

Impressum

Les Communications ACC paraissent quatre fois par année en langues allemande et française. Elles constituent une publication destinée aux membres de l'ACC.

L'éditeur est l'Association des cadres de la Confédération, ACC, case postale, 3001 Berne. Le rédacteur responsable est M. Fahrettin Calislar, lic. phil.

Layout / Impression: Länggass Druck AG Bern, www.ldb.ch

Dans ce numéro

Editorial	4
Numérisation Conférence de la CESI	5
Offensive d'économies de l'UDC au Parlement II	10
Mesures défensives en faveur du personnel de la Confédération	12
Compensation du renchérissement à la Confédération et à PUBLICA	14
PUBLICA fortement en sous couverture	15
Voyage des seniors sur le Mont-Soleil	17
Manifestations des seniors en 2023	18

Événements pour les membres actifs et les seniors:

Visite du Centre de collection «Matériel historique de l'armée et aide au commandement» Uster

Visite d'une répétition générale à la Tonhalle de Zurich

Centrales d'exploitation des CFF Olten et Lausanne

Promenade épicurienne de Sacro Monte Calvario

à la vieille ville de Domodossola

Visite de SRF Meteo à Zurich

Visite de Swissgrid Aarau

Une vue magnifique sur le lac de retenue «Lac d'Emosson»

Une montée avec différents chemins de fer de montagne

et une descente en car postal

Sur les traces de Souvorov à travers les Alpes

Visite du Laboratoire de Spiez

Repas de midi à Yvoire / F et visite de la petite ville

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

Editorial

Chères et chers membres de l'ACC,

Estimées et estimés collègues,

Tout d'abord, j'aimerais vous souhaiter ainsi qu'à vos familles le meilleur pour l'année 2023. Il me tient vraiment à cœur de vous remercier pour votre fidélité envers l'ACC. Grâce à elle et à vous-mêmes, nous avons pu et pouvons encore maintenir notre effectif des membres durant toute l'année avec quelque 4300 actifs et retraités. En tant qu'association professionnelle, organisée selon le principe de milice, nous avons besoin de votre soutien et de votre fidélité. J'ai souhaité de votre part à tous que vous rendiez attentifs vos collègues, dans le cadre de votre environnement professionnel personnel, aux divers avantages d'une affiliation à l'ACC pour une cotisation annuelle de membre modérée (70 francs pour les actifs et 35 francs pour les retraités). Vous nous aiderez ainsi à élargir notre base commune.

Au cas où vous auriez des questions concernant notre association professionnelle ou si vous avez des préoccupations dans votre activité professionnelle, n'hésitez pas à prendre contact avec moi ou avec une / un de mes collègues du comité directeur de l'ACC. Nous sommes là pour vous!

Nous aimerions consolider et intensifier l'échange personnel avec les membres existants et futurs par des manifestations dites d'information et de mise en réseaux au cours de l'année 2023. En l'occurrence, il s'agit de nous rencontrer en fin d'après-midi,

entre 1630 et 1700 heures, sur un thème précis avec une conférencière ou un conférencier compétent de l'endroit (Berne, Zurich, Lausanne), d'échanger nos besoins et de pouvoir simplement discuter. Ensuite, nous aurons l'occasion de dialoguer de manière collégiale en prenant l'apéritif.

On pense à traiter les cercles de thèmes suivants: New Work et Outplacement, réorganisation et résilience, numérisation et les domaines RH qui en dépendent, développement du personnel et Leadership, mobbing et harcèlement sexuel. Si vous voulez introduire quelques thèmes ou faire part de vos desiderata, nous vous saurions gré de nous le communiquer. Au début de l'année 2023, nous mettrons en ligne sur notre site (vkb-acc.ch) des informations sur la date, le lieu et le thème choisi. N'hésitez pas à nous consulter!

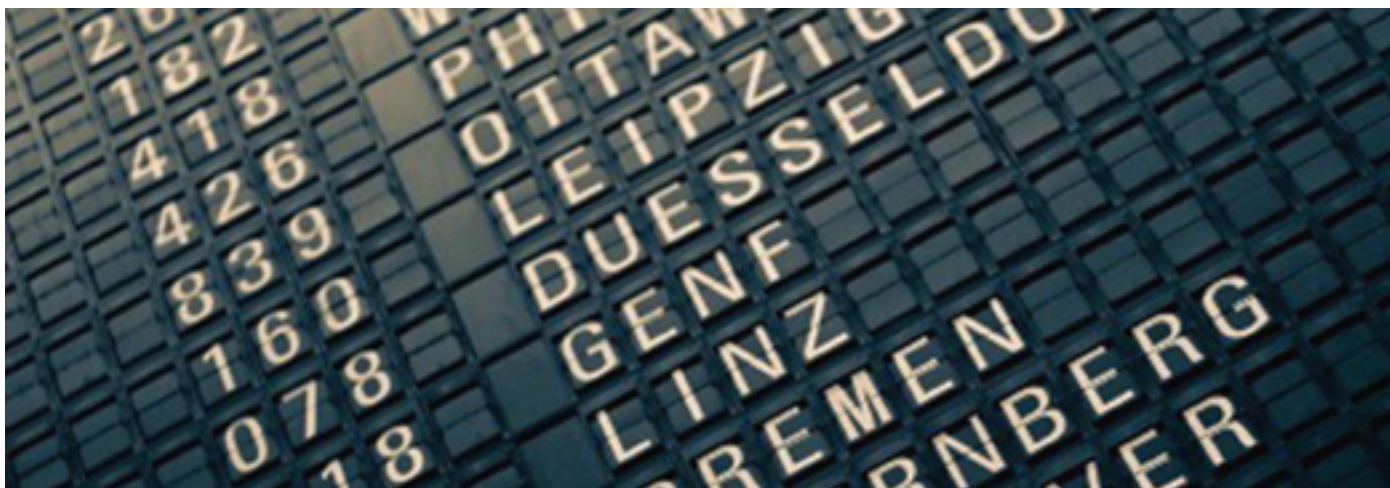
D'ores et déjà, je me réjouis de pouvoir vous saluer personnellement à l'occasion des manifestations d'information et de mise en réseau à venir ou encore lors de notre assemblée ordinaire des membres du 10 mai 2023 à l'Hôtel Bellevue à Berne.

A bientôt avec mes cordiales salutations.

Dr. Hans Wipfli
Président central de l'ACC

hans.wipfli@vkb-acc.ch
078 751 16 09

Votre aide effective est demandée!
Nous recherchons des membres actifs de l'ACC prêts à donner des informations aux organes de l'ACC provenant de leurs départements et offices respectifs, de représenter ces derniers au sein des instances de l'ACC et, en retour, de donner des informations aux dits départements et offices sur les activités de l'ACC.



L'administration de l'Etat de l'avenir est numérisée

La numérisation a changé le monde et avec elle l'administration de l'Etat. Une Conférence européenne largement établie des syndicats indépendants CESI s'est occupée des formes et des conséquences de la numérisation. Une forte délégation de l'ACC y a pris part.

Quelque 60 personnes de nombreux pays européens se sont rencontrées dans un lieu historique à Constance, en l'occurrence au centre de conférences « Konzil » ancien dépôt de draps et épices, vieux de 630 ans, dépôt dans lequel au début du 15^{ème} siècle déjà les instances supérieures de l'église avaient discuté de l'avenir de l'église « catholique » et élu un pape appelé à remplacer trois autres après un schisme.

Le maire de Constance Ulrich Burchardt (CDU) déclara dans son allocution de bienvenue de la conférence « DiWork, numérisation des prestations de services publiques » que la pandémie a démontré qu'il est justement simple de faire de petites étapes en direction de la numérisation – mais ce sont les grandes qui donnent du fil à retordre. L'Allemagne a eu bien du mal à créer l'infrastructure nécessaire ainsi que les bases légales. Là, il est ressorti également que la numérisation et la protection du climat marchent main dans la main. Dans une administration publique, la technique aide par exemple à structurer l'espace de manière plus proche du climat. Simultanément et avec une augmentation de la numérisation, il est plus difficile d'atteindre l'objectif de la neutralité climatique 0.

Grandes différences entre les pays

L'étude des chercheurs lituaniens Julija Skerniškytė et Audronė Sadauskaitė (Visionary Analytics) explora la question de savoir comment les fédérations des travailleurs peuvent soutenir les employé-e-s des administrations publiques lors de la transformation. A l'occasion de la conférence, ils relevèrent comme thème fondamental la formation et le perfectionnement.

« La numérisation n'est pas donnée gratuitement », selon les mots introductifs à la conférence du secrétaire général de la CESI Klaus Heger. Il souligna l'importance des investissements et la compétence des collaboratrices et collaborateurs.

Selon l'étude, la réalité montre une image à multiples facettes et comme on pouvait s'y attendre – des différences massives entre les pays. Les formulaires de saisie et la comptabilité numérisée sont les plus largement répandus. Une analyse montre l'intégration de la numérisation dans le déroulement de l'administration publique et une lacune entre des pays nordiques tels que la Finlande ou le Danemark et ceux de l'Europe de l'est avec la Bulgarie et la Roumanie, en tant que lanternes rouges. La Suisse n'a pas été l'objet du relevé, car le sondage englobait des membres de l'Union européenne.

L'étude a également relevé les raisons pour la numérisation dans les administrations publiques. A l'instar de l'économie privée et au premier plan, on retrouve l'attente d'efficacité et de coûts plus bas. Simultanément, le mode de vie des êtres humains agit comme facteur d'encouragement: ils sont simplement habitués à demander et à maintenir des prestations de service avec des moyens techniques. Là, l'Etat s'adapte uniquement à l'évolution générale.

Finalement, l'étude a discerné les risques et les dangers de la numérisation. L'inégalité des chances, et comme conséquence, l'exclusion de certains cercles de prestations de services publiques. S'y ajoutent des réflexions de sécurité, particulièrement en matière de protection de données et de la personnalité.



Les répercussions positives et négatives de la numérisation sur les travailleuses et les travailleurs dans le secteur public.

Les syndicats sont sollicités

Le point de départ de la numérisation sont les contraintes économiques, le développement de la technologie ainsi que les besoins croissants de la population, exposa clairement Skerniškytė. Hormis les connaissances techniques, des capacités de communication sont aussi demandées pour un engagement effectif de technologie. Parmi les collaboratrices et collaborateurs des administrations publiques, deux tiers d'entre eux présentent des aptitudes. Etant donné que l'étude a pourtant placé la barre assez bas, il s'avère à l'occasion d'une vision plus rapprochée que seuls peu font preuve de connaissances spécifiques plus élevées. Là, les syndicats et leurs institutions de formation sont sollicités. Pour ce faire, ils doivent s'en rendre capables eux-mêmes et rechercher de manière active le dialogue avec les employé-e-s. Cependant et en l'occurrence, beaucoup se heurtent aux limites du degré d'organisation.

Les auteurs de l'étude voient un domaine d'engagement des syndicats dans la prise d'influence sur la législation en faveur des collaboratrices et des collaborateurs. « Nous devrions combattre activement le Knowledge Gap (fossé des connaissances), ôter leur peur aux gens et constater leurs besoins », a déclaré Julija Skerniškytė.

Sa collègue Audronė Sadauskaitė constata clairement que des prestations de services publiques forment la base de la vie du citoyen. C'est pourquoi, un profil unitaire est important ainsi que l'introduction d'une identité quasiment électronique pour tous. La population doit pouvoir obtenir à un seul endroit toutes les prestations de services publiques nécessaires. Elle a donné un exemple : celle qui veut annoncer son enfant nouveau-né devrait

également trouver un contexte, donc toutes les informations, dialogue et offres, dont elle a besoin dans une telle situation.

Skerniškytė a conclu en déclarant que les syndicats devraient voir les défis de la numérisation en tant que chance. Ils doivent être en possession d'un plan, là où ils veulent aller avec les gens ainsi que leur donner la possibilité d'une auto-assistance.

Les syndicats doivent accomplir leurs tâches domestiques

Eva Fernandez Urbon, commission de la CESI pour le travail et le social, souligna que chacune et chacun doit pouvoir utiliser l'offre étatique en ligne. La population doit recevoir une offre qualitativement de haute valeur, sûre et individualisée dans tous les domaines de l'activité étatique. Romain Wolff, président de la CESI, aimerait que l'on tire précisément les leçons des crises de ces derniers temps. Cela ne s'applique pas enfin et surtout au domaine juridique. Il est par exemple nécessaire de trouver des réglementations pour le travail à domicile (Homeoffice) correspondant à celles ayant cours pour le travail au bureau.

Raluca Radescu travaille à une convention entre l'Union européenne UE et les syndicats dans le domaine public. Elle confirma le manque d'un cadre juridique pour le travail à domicile. A part la sécurité, des questions de santé comme de droit du travail doivent être éclaircies, notamment pour l'accessibilité.

Dietmar Knecht, responsable de la formation auprès de la CESI, répéta ce qu'une étude actuelle a également démontré : dans quelques années seulement, les employé-e-s des administrations publiques manqueront en masse, parce qu'ils partent volontairement ou parce qu'ils sont mis à la retraite. Cette évolution com-



La chercheuse Julija Skerniškytė discuta les résultats de son étude.



Julija Skerniškytė



La conductrice de l'étude, Audronė Sadauskaitė, fit part de ses expériences dans le cadre d'un panel.



Romain Wolff, président de la CESI



Source des photographies : CESI et Fahrettin Calislar

plique l'accès des êtres humains à la numérisation. L'écart entre les gagnants et les perdants diverge. Il est important que les syndicats se rendent forts face aux employeurs au sens des collaboratrices et collaborateurs comme des citoyennes et citoyens. « Chaque groupe réagit de manière différente au changement. On doit s'y engager. Le changement intervient toujours plus rapidement. Nous ne pouvons pas nous en distancer ».

Importance d'un leadership et de la communication

Sara Rinaudo, dame spécialiste pour le travail et l'avenir, a parlé de la grande signification d'un leadership et ainsi de la communication pour la mise en œuvre de la transformation : « Le leadership doit définir le modèle, montrer le chemin et les possibilités dont nous disposons ». Il appartient à la tâche du leadership que les personnes expérimentées attirent celles qui ne le sont pas encore, ayant des craintes ou qui recherchent une orientation. » Dès lors, il s'agit de donner également la priorité à la communication. Maximilian Strotmann, de l'état-major du commissaire de l'UE Johannes Hahn, précisa qu'un chemin correct, empreint de collaboration et co-créatif doit être trouvé pour la numérisation.

La politique doit intervenir

La perspective de la politique a été représentée par Daniel Karrais, député libéral du Baden-Württemberg. Il déclara que la population devait se sentir invitée. Les offres doivent être à bas seuil et les gens n'auraient pas à se battre contre la technologie. Il y va de la confiance et de la légitimation. Il ne voit pas de danger à ce que la numérisation puisse avoir des répercussions négatives sur le marché du travail. En outre, les tâches augmentent constamment. Comme conséquence du tournant démographique, le nombre des titulaires de postes éligibles tend à diminuer plutôt qu'à augmenter.

Ne pas manquer le départ du train

Au niveau global européen, Roberto Viola, expert de l'UE en matière de communication et de technologie, estime que la numérisation doit s'orienter sur les hommes, tout en étant englobée dans les changements. Son collègue Joost Korte, responsable pour la commission de l'UE de l'emploi et du social, a rendu attentif au fait que l'on a également besoin de limites. On ne doit pas tout convertir, en l'occurrence ce qui est techniquement possible. Un écart existe entre les aptitudes et les besoins. Les collaboratrices et les collaborateurs doivent pouvoir tenir le rythme. Ils ne doivent pas tomber du train en partance. Hormis le système de formation, il appartient également aux syndicats de les soutenir là et de les habiliter.

Eliza Ferreira, commissaire de l'UE pour la cohésion et les réformes, rappela dans le cadre de son exposé vidéo que la collaboration constitue un point central pour l'efficacité. La collaboration doit reposer sur des processus et protocoles uniformes.

Selon Ferreira, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue à chaque fois. Ce qui existe doit être utilisé. Cela exige toutefois une équivalence au niveau législatif. A ce propos, Ferreira rappe-

la que la numérisation pour des postes d'Etat doit être pensée à tous les niveaux. Il est important que chaque office et chaque poste doive être considéré avec ses besoins et sa situation de départ.

Deux exemples tirés de la vie quotidienne

Esther Reyes Diez, experte de la CESI pour la santé, rassembla ses expériences du temps de la pandémie. Sa branche n'était pas seulement parmi celles les plus fortement touchées. Elle a été également confrontée à de grands défis en rapport avec la numérisation, par exemple, dans l'administration des patients, lors de l'établissement de diagnostics ou dans le traitement de données sanitaires. Elle a constaté en Espagne de grandes différences suivant les régions. Certes, il existe, par exemple, une carte de la santé commune qui fait pourtant preuve de maladies d'enfance. La numérisation exige un engagement marqué de la politique.

Un deuxième compte-rendu des expériences faites fut l'œuvre de Anja Conzé, cheffe du personnel de la Ville de Constance. De hier à aujourd'hui, son équipe s'est retrouvée dans une crise avec l'arrivée de la pandémie. Tout d'abord, il s'agissait de voir ce qui pouvait être réglé de manière numérique et comment cela allait se produire. En tant que défi, elle rappela la tâche de certificats – comme auparavant, une procédure très analogue et physique. Pour Conzé, le numérique constitue un complément important pour des analogues. « Cependant, cela ne doit pas être perdu. » La présence physique de l'Etat est essentielle pour la vie commune sociétale.

Conclusion

La conférence de Constance s'est certes occupée de la numérisation. Toutefois, elle a toujours gardé un œil sur l'être humain. La conciliation de l'évolution humaine et de la technologie est déterminante. Des organisations d'employé-e-s, telles que l'ACC ou la CESI, sont tenues de ne pas participer uniquement elles-mêmes à la numérisation et d'être capable de le faire. Elles doivent accompagner leurs membres au travers du processus de transformation difficile, leur offrir un soutien et participer à la réorientation numérique de l'Etat.



La vidéo officielle contenant des extraits des exposés



La délégation de l'ACC lors du repas du soir en commun avec les participant-e-s à la conférence.



La conférence a permis à la délégation de l'ACC d'avoir des discussions intensives avec les participant-e-s.



Le bâtiment « Konzil » : à l'étage supérieur de l'ancien entrepôt s'est déroulé le Conclave au cours duquel le pape Martin V fut élu.



Fahrettin Calislar, ACC
(capture d'écran de la vidéo)



Rita Flühmann, ACC
(capture d'écran de la vidéo)



Les participants de la conférence

Quels efforts seront-ils entrepris en Suisse pour la numérisation de l'administration ?

Le 4 mars 2022, le Conseil fédéral a approuvé le message pour une Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA). Ainsi, les bases légales pour une transformation numérique efficace dans l'administration fédérale ainsi que pour la collaboration entre les autorités de la Confédération et des cantons ainsi qu'avec des tiers doivent être créées dans le domaine du E-Government.

L'affaire a été traitée au courant de l'année 2022 dans les deux Conseils, tout d'abord au Conseil des Etats en qualité de premier conseil. Finalement, le Conseil des Etats a débattu le 5 décembre 2022 ses sept divergences avec le Conseil national.

L'UDC veut procéder à des coupes sombres : moins de salaire pour les cadres et plus de « praticiens » dans l'administration fédérale

Par le biais d'une initiative parlementaire, le conseiller national Thomas Burgherr (UDC/AG) avait demandé un alignement des conditions de travail à la Confédération sur celles de l'économie privée. Cette initiative et d'autres attaques de l'UDC sur les salaires et les conditions de travail des employé-e-s de la Confédération ont été contrées par le Conseil fédéral.

Une charge de personnel élevée de six milliards de francs actuellement, des salaires moyens plus élevés et une forte augmentation des postes à 38 000 équivalents plein temps EPT : dès lors, plusieurs conseillers nationaux de l'UDC déclenchèrent cet été une attaque virulente contre les salaires et les conditions d'emploi du personnel de la Confédération, avec pour argument que l'explosion des coûts devait être stoppée. Pour cela, ils déposèrent tout un paquet d'initiatives et de motions. Maintenant, le Conseil fédéral a rejeté en bloc toutes ces interventions et détruit le bouquet d'été d'économies de l'UDC.

La revendication / motion du conseiller national Manuel Strupler pour le plafonnement du droit aux vacances des employé-e-s de la Confédération à cinq semaines – là derrière, la logique est que l'on peut économiser des postes, dès le moment où les collaboratrices et les collaborateurs ont moins de vacances, a été estimée comme non applicable par le Conseil fédéral.

Ensuite et par-dessus tout, des conditions d'emploi attractives pour la Confédération en qualité d'employeur existent lors de nouveaux recrutements, mais aussi par rapport aux collaboratrices et collaborateurs existant-e-s. Le Conseil fédéral place cela dans le cadre d'un âpre concours avec l'économie privée et d'autres acteurs du secteur public. La politique d'engagement actuelle serait effective et se verrait constamment développée. Vues dans leur ensemble, les conditions d'emploi de la Confédération supporteraient la concurrence et cela devrait aussi être maintenu. En outre et dans de nombreux cas, l'économie privée ne serait pas moins généreuse. Finalement, la réglementation actuelle tient compte des exigences en hausse de ces dernières années ainsi que de la tendance du monde du travail pour une meilleure conciliation de la profession et de la vie privée. Une détérioration des conditions d'emploi comme précisément la réduction revendiquée du droit aux vacances réduirait également la capacité de concurrence.

Le Conseil fédéral a aussi opposé un refus à la revendication de Strupler pour une suppression de la protection contre le licenciement au profit de licenciements simplifiés ainsi que de l'adaptation aux exigences minimales du Code des obligations CO. Non seulement, parce que le CO entre de toute façon en considération pour une large part et parce que les réglementations particulières de la Confédération ne touchent des domaines spéciaux que dans

des cas isolés. Par exemple, la Constitution interdit également à la Confédération des licenciements arbitraires et l'oblige à respecter un traitement identique. « La Confédération ne saurait supprimer ses rapports de travail selon son libre arbitre et sans motif ». Une liberté que la Constitution laisse à l'économie privée. Contre des conditions manquantes dans une décision officielle, la Confédération doit pouvoir apporter des motifs objectifs. Cependant et sans grandes conditions, un licenciement à cause d'une prestation insuffisante, d'un comportement insuffisant ainsi que de la violation d'obligations légales ou contractuelles reste possible. Des délais de licenciement plus longs sont uniquement l'apanage de peu de professions, telles que le Corps des gardes-frontière ou les militaires professionnels. Sinon, et en ce qui concerne aussi les délais de résiliation, les réglementations du CO s'appliquent, y compris le licenciement sans délai.

La suppression totale en tant qu'entité voulue de la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) n'est pas un sujet de discussion pour le Conseil fédéral. Après des débats intenses, la LPers vient d'être comparée avec le CO et ainsi avec la réglementation de l'économie privée. Et, cette année encore, la commission compétente avait rejeté des adaptations allant plus loin. « L'administration fédérale dispose de l'une des lois sur le personnel la plus libérale pour des employé-e-s de droit public en Europe », tel fut le bilan du Conseil fédéral.

Lier l'évolution des effectifs à l'économie privée

Après cette première ronde d'été de propositions émanant des cercles de l'UDC, le conseiller national argovien UDC Thomas Burgherr a déposé toute une série de revendications.

Burgherr aimerait que la Loi sur le personnel de la Confédération (LPers) soit modifiée en ce sens que le nombre des postes dans l'administration fédérale ne croisse pas plus vite que celui du secteur privé. Les dépenses pour le personnel de la Confédération ne doivent plus croître autant que le produit intérieur brut. La Confédération devrait optimiser des processus et forcer la transformation numérique. Burgherr s'achoppe au fait que chaque sixième place en Suisse est ancrée dans le secteur public. Hormis le nombre de postes, sa tentative d'économies s'arrête également au salaire. Le revenu aussi doit s'orienter sur l'économie privée. Toutefois, Burgherr ne s'engage que pour des réductions à partir de la classe de salaire 20.

Finalement, il veut empêcher que des réductions des coûts directs de personnel se voient compensées par des coûts plus élevés pour des mandats externes et des prestations de services. Selon l'Office fédéral du personnel (OFPER), l'augmentation des postes de la Confédération dépend du fait que des mandats externes soient remplacés par des places internes à la Confédération, ce qui conduirait naturellement au bout du compte à des économies.

Il exige parallèlement un « stop à l'académisation ». Pour des postes à la Confédération, on devrait donner la préférence à des non-universitaires. Burgherr qualifie ces derniers en tant que « praticiens ». Le nombre des personnes faiblement qualifiées diminue vraiment dans l'administration et avec lui celles qui sont rangées dans les classes de traitement les plus basses: de 7%. Egalement avec un taux de 7% selon l'OFPER, on trouve en contrepartie le groupe en diminution ayant des salaires à partir de 200 000 francs. Dans le groupe de salaire moyen, on enregistre cependant une augmentation de 25%.

Pour conclure, Burgherr aimerait « l'échange de personnel réciproque entre l'administration fédérale et l'économie privée ». La Confédération alimenterait le manque de forces spécialisées à cause de ses salaires élevés. En tenant compte de tous les paramètres, les salaires seraient d'un tiers plus élevé que dans l'économie privée. Le salaire annuel moyen à la Confédération est de quelque 117 000 francs, alors qu'auprès des entreprises privées, il serait tout juste de 90 000 francs. Au préalable, l'UDC avait postulé un plus des salaires moyens de plus de 10%. Pourtant et dans une prise de position, l'OFPER parlait seulement d'une augmentation de 6,5%.

Pas « d'académisation » systématique

La réalité n'est pas aussi simple, comme le conseiller national Burgher se la représente. Oui, confirme le Conseil fédéral. Depuis l'introduction du diplôme universitaire simplifié et de l'édification d'un réseau dense de Hautes Ecoles professionnelles, la part des employé-e-s au bénéfice d'un diplôme universitaire a augmenté. Dans sa réponse, le Conseil fédéral relève cependant que de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs correspondent aux profils dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur mandat. En l'occurrence, il appartient à chaque office de recrutement de décider si ce dernier pourrait être assumé également par le bais d'une carrière non universitaire. Des diplômes non universitaires pourraient sans autre correspondre aussi à des exigences croissantes.

Toutefois, comme le donne à penser le Conseil fédéral, les tâches de l'administration fédérale exigent en général des profils professionnels spécialisés, plus encore que des administrations elles-mêmes au niveau du canton ou des communes. D'après le Conseil fédéral, ces exigences particulières augmentent sensiblement et, avec elles, les tâches, compétences et responsabilités des collaboratrices et collaborateurs. « Cela conduit à des coûts salariaux

plus élevés ». Brièvement dit : « Le Conseil fédéral est d'avis qu'aucuns obstacles n'existent dans l'accès à des postes pour des talents au bénéfice d'une carrière non universitaire ».

Les Conseils doivent commencer à économiser

Au cours de la première ronde des exigences d'économies, les conseillers nationaux UDC Mike Egger (ZH) et Manuel Strupler (TG) avaient particulièrement demandé une réduction des postes de la Confédération et la suppression de « privilèges » – entre autres une réduction des contributions à la prévoyance professionnelle. Le plafonnement exigé de l'état du personnel à 35 000 postes équivalents plein temps EPT (PM 4/22) et la réduction des dépenses pour le personnel de la Confédération à 5 milliards de francs, comme Egger le réclame, sont vus de manière critique par le Conseil fédéral. Il appartient au Parlement de définir les tâches de la Confédération. Cette dernière a ensuite l'obligation de « fournir ces nouvelles tâches comme aussi les anciennes de façon efficiente et au prix d'une qualité élevée ». De plus, beaucoup de tâches seraient influencées par des facteurs externes.

« Le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'existe pas d'inadéquation entre les ressources et les tâches de l'administration fédérale ». Le Conseil fédéral suit bien plus une politique empreinte de retenue et appropriée en ce qui concerne les tâches et les effectifs. Comme il l'a déjà constaté plusieurs fois, les dépenses totales de la Confédération demeurent stables depuis des années avec quelque 8% du volume global. Il appartient aux Conseils de réduire les tâches, si les valeurs cibles souhaitées devaient être atteintes. Eu égard aux décisions du Parlement et des événements de ces derniers temps, il faut s'attendre toutefois au contraire.

Les prestations de la caisse de pensions génèrent également de l'attractivité

Les revendications d'économies de l'UDC ont jeté un éclairage particulier sur les caisses de pensions, aussi bien aux plans des contributions que des prestations. Dans ce domaine également, le Conseil fédéral souligne que l'économie privée connaît des réglementations différentes en ce qui concerne les assurances de rentes. La Confédération se trouve être en concurrence avec cette dernière. Les réglementations pour la caisse de pensions forment aussi une partie importante de l'attractivité de la Confédération en sa qualité d'employeur. Là également, une péjoration de la réglementation ainsi que moins de flexibilité lors de l'aménagement de la prévoyance professionnelle conduiraient à des désavantages dans la recherche de personnel.

Du côté de la prestation, Strupler avait réclamé que la Confédération verse des contributions moins généreuses à la caisse de pensions de ses employé-e-s, avant tout à celle de ses collaboratrices et collaborateurs-cadres. Là aussi, le principe suivant s'applique : en égard à la situation difficile sur le marché du travail, la Confédération., en sa qualité d'employeur, ne pourrait pas se permettre de perdre de son attrait en réduisant les prestations en faveur de ses collaboratrices et collaborateurs.



Le PS est aux côtés du personnel de la Confédération contre des attaques politiques

Quelques jours seulement après la ronde automnale renouvelée des interventions de l'UDC dans le domaine du personnel de la Confédération, le Parti socialiste (PS) a réagi avec toute une série d'interventions pour la protection de ce dernier et la défense contre ce qu'il appelle « Attaque générale sans exemple contre les salaires et les conditions d'emploi ». Certaines questions doivent être réglées d'urgence, selon les conseillères nationales Sarah Wyss (BS) et Barbara Gysi (SG).

La conseillère nationale Sarah Wyss critique le fait que l'étude qui est à la base avant tout des exigences d'économies citée par l'UDC aurait une orientation politique, travaillerait avec des déclarations non qualifiées et serait « sans fondement aux plans économique et méthodique ». Wyss souligne : « En l'occurrence, on secoue les fondements de la politique du personnel de la Confédération, tout en travaillant avec des assertions et des chiffres qui sont en partie purement et simplement erronés ou dépourvus de toute base ».

Qu'en est-il maintenant de la masse salariale ?

Le PS veut savoir concrètement à combien les frais de personnel s'élèvent-ils en comparaison : de la Confédération en particulier

et du secteur public en général. Le Conseil fédéral doit également établir une comparaison entre les salaires négociés de la Confédération et ceux de l'économie privée au cours de la dernière décennie. En outre, le PS veut savoir dans quels domaines l'administration fédérale a crû et pourquoi.

Le Conseil fédéral a répondu sans attendre. La part des coûts de personnel de l'Etat, assurances sociales comprises, au produit intérieur brut PIB se monte à 8 %, soit une part des plus faibles dans le cadre européen. En dix années, la masse salariale de l'ensemble de l'administration aurait augmenté de 5,1 %, alors que ce serait de 8 % dans l'ensemble de l'économie.

Ce sont les domaines de la sécurité et de la santé qui auraient crû le plus fortement, tout suivant les méthodes de calcul, selon l'avis du Conseil fédéral. Les deux tendances montrent une suite de développements. La situation ayant changé en matière de sécurité et de criminalité a conduit à une extension à la Fedpol et dans le Corps des gardes-frontière. Plus tard, la pandémie a également amené des renforcements auprès des Offices fédéraux de la santé et de la statistique.

Focalisation sur les conditions de travail

Gysi a souligné que la Confédération essaye de mieux rétribuer les domaines salariaux inférieurs en comparaison avec l'ensemble de l'économie et, pour cela, de fixer les salaires élevés plus bas que l'économie privée. Cela avec pour objectif de pouvoir offrir de bons salaires et conditions d'emploi aux profils professionnels artisanaux et non universitaires. La conseillère nationale a prié le Conseil fédéral de s'en tenir à cette politique salariale. Ce dernier conclut qu'il aimerait s'en tenir actuellement à la politique salariale. Toutefois et avec un coup d'œil sur les défis démographiques et la pénurie de main d'œuvre spécialisée partiellement perceptible, il n'exclut pas à l'avenir une adaptation de la politique salariale.

L'étude comparative fondée et basée sur des faits afférente aux conditions de travail, prestations de salaire accessoires incluses, demandée par le PS, est rejetée par le Conseil fédéral. Elle serait trop fastidieuse et il doute de sa force de persuasion, d'autant plus que des contrôles similaires ont déjà été effectués et s'intègrent dans l'optimisation courante du système salarial et de l'adaptation des bases légales de la prévoyance professionnelle de la Confédération.

Les professions à bas salaire se verront-elles externalisées ?

Ce n'est pas seulement l'UDC, le PS critique également : les professions à bas salaire à la Confédération seraient externalisées ou offertes à la numérisation. Ce serait vraisemblablement un motif pour des salaires qui augmentent en moyenne à la Confédération. Le PS demande un arrêt de l'externalisation. D'autre part, il aimerait savoir combien cet Outsourcing (externalisation) coûte actuellement à la Confédération et quel serait l'effet financier de « l'Insourcen » (internalisation) d'activités hautement qualifiées dans l'administration fédérale. Par ce biais, il s'attend à des économies. Le Conseil fédéral admet qu'un cinquième des coûts de personnel, soit quelque 1,2 milliard de francs, part toutefois chez des fournisseurs de services externes. Dans le même laps de temps, 600 postes de travail auraient été créés au cours de ces dernières années, afin d'exercer de nouveau à l'intérieur de la Confédération des activités qui avaient été externalisées précédemment. Cela soulage le ménage financier de quelque 15 millions de francs. Toutefois, l'effet d'économies d'Insourcing n'en serait pas la seule raison et ne se répercute également pas partout de la même manière. « Dans quelques cas, aucuns allègements financiers ne pourraient même être réalisés. » Par exemple, le maintien du savoir est aussi un desiderata important.

Le Conseil fédéral rejette le reproche d'une politique d'externalisation active de postes moins qualifiés. Comme il le commente déjà dans sa réponse aux interventions de l'UDC, la part des diverses exigences pour la formation se sont modifiées avec les impératifs en constant changement du Parlement, de l'économie et de la population à l'égard de l'administration. Et, d'après le Conseil fédéral, beaucoup de tâches tombent vraiment à cause de l'automatisation et de la numérisation.

Attractivité de l'employeur

A l'instar de l'UDC, les interventions du PS se basent également sur le document de travail « Planification stratégique du personnel : répercussions du développement démographique dans l'administration fédérale », présenté (dans PM 4/22). Il met en garde contre une massive augmentation des retraites et des départs face à un manque de forces spécialisées simultanément. La capacité de concurrence de la Confédération en tant qu'employeur est mise en question. Selon Gysi, la détérioration des conditions d'emploi, telles que l'UDC la réclame, réduirait encore plus l'attractivité de la Confédération.

Le Conseil fédéral souligne que les conditions d'emploi sont à comprendre en tant que paquet global constamment équilibré. Celui de l'administration fédérale serait sans autre capable de supporter la concurrence. Le Conseil fédéral constate en réalité que les recrutements nécessaires interviennent dans la mesure désirée et qu'aucuns départs ne sont à comptabiliser. Toutefois, le Conseil fédéral admet que la procédure de mise au concours jusqu'à l'engagement dure plus longtemps qu'auparavant. Cette évolution est indubitablement à mettre sur le compte du manque de forces spécialisées. « A l'avenir, cette évolution va vraisemblablement encore se renforcer ». De ce fait, le Conseil fédéral est astreint à la continuation du développement des conditions d'emploi.

En outre, une convention collective de travail (CCT) devrait bien être signée. Le Conseil fédéral donne à penser que le seul changement de la réglementation actuelle, par exemple au niveau du Code des obligations, n'entraîne ni surcoût, ni diminution des coûts – ne permet donc pas de réaliser des économies en soi.

PUBLICA ?

Finalement, le PS met l'accent sur la situation financière et les prestations de la Caisse de pensions du personnel de la Confédération, dénommée PUBLICA. Le Conseil fédéral met en avant comparativement les rentes de vieillesse élevées de PUBLICA. « Les bonnes prestations se concrétisent grâce aux cotisations d'épargne élevées des travailleurs et des employeurs ». Mais, à cause des intérêts moindres ou nuls, un assainissement pourrait être à la charge des assuré-e-s actifs, met en garde le Conseil fédéral.



Le personnel de la Confédération obtient la compensation d'un renchérissement en augmentation

Les employé-e-s de la Confédération avaient escompté une pleine compensation du renchérissement par l'employeur Confédération. Après d'intensives négociations, le Conseil fédéral lui a accordé au début du mois de décembre une augmentation de salaire de 2,5%.

Sur proposition du chef du département des finances, le conseiller fédéral Ueli Maurer qui se retire à la fin de l'année, le Conseil fédéral a octroyé au personnel de la Confédération une compensation du renchérissement de 2,5% pour 2023. La décision est intervenue le 2 décembre dernier. Au départ, le Conseil fédéral était parti d'un plus de 2%. Une raison ayant conduit à l'accord est l'augmentation constante du renchérissement depuis l'approbation du budget 2023.

Pour l'année écoulée 2022, le Conseil fédéral n'avait décidé au préalable que 0,5% en tant que mesure générale de salaire. Au début de l'année 2023, les associations et syndicats du personnel veulent à nouveau remettre sur la table le renchérissement de 0,5% non encore pris en considération jusqu'ici, à l'occasion de leur premier entretien avec la nouvelle cheffe du Département fédéral de justice et police DFJP, la conseillère fédérale Karin Keller-Suter. Au début des négociations, seuls 2% étaient portés au budget 2023. La plupart des associations et syndicats du personnel de la Confédération avaient demandé une augmentation de quelque 3%. Cela correspond au renchérissement annuel attendu pour 2022. Le plan financier 2024 à 2026 présente un sérieux besoin de mise au net, d'après l'argumentation du conseiller fédéral Ueli Maurer. Certes, la situation économique est bonne, pourtant marquée par des insécurités. Sur la base de ces conditions préalables, une pleine compensation du renchérissement ne serait pas possible.

Jusqu'à 3,3% de renchérissement

Les négociations s'étirèrent sur plusieurs mois. Avec insistance, l'ACC avait réclamé la nécessité d'une pleine compensation du renchérissement. Le maintien du pouvoir d'achat revêt la priorité la plus haute. Là, l'ACC avait rappelé au Conseil fédéral qu'après de nombreuses années sans renchérissement significatif, parfois même avec une chute des prix, et en conséquence un faible impact sur les salaires (entre 2010 et 2021, uniquement 1% au maximum), un renchérissement de 3,3% fut relevé en septembre 2022. L'ACC avait qualifié cette valeur de « dramatique ». L'association avait également donné à penser qu'un renchérissement élevé affaiblit le pouvoir d'achat des salaires et des rentes. Les effets en sont d'autant plus douloureux lorsque les prix à la consommation sont en hausse ainsi que les primes à verser aux caisses-maladie. En outre, l'ACC s'attend à ce que le renchérissement persiste en 2023.

Le maintien du pouvoir d'achat a la priorité

L'ACC a rappelé que la loi ne permet pas seulement une compensation du renchérissement, mais qu'elle est même presque octroyée face à un renchérissement élevé, à condition que la situation financière de la Confédération, la situation économique et celle régnant sur le marché du travail soient appropriées. Malgré la situation difficile découlant de la pandémie et, en particulier, de la guerre d'agression de la Russie, les perspectives globales pour l'année 2023, même si elles sont contenues, sont

positives, expose clairement l'ACC. Elle rappelle également au Conseil fédéral une déclaration d'avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, comme quoi la compensation du renchérissement est en principe incontestée au point de vue de sa légitimité.

De l'avis de l'ACC, la pleine compensation du renchérissement est maintenant un geste de reconnaissance pour les bonnes prestations du personnel de l'administration fédérale ainsi qu'une motivation. L'association était disposée, en contrepartie, à renoncer à des revendications complémentaires, en particulier à une augmentation du salaire réel. Tenant compte de ces circonstances, l'ACC souhaite aussi un coup de pouce appréciable donné aux rentes des retraité-e-s.

La compensation du renchérissement plus élevée nécessite maintenant une proposition au Parlement et le crédit complémentaire correspondant. Il n'est pas possible de décomposer la compensation du renchérissement selon les classes de salaire ou de revenus, comme l'avaient souligné au préalable les associations et syndicats du personnel. Face à des bas et moyens revenus, ils partent d'un renchérissement réel sensiblement plus élevé.

Une adaptation de la LPP est difficile

Les bénéficiaires d'une rente-vieillesse du deuxième pilier n'ont toutefois pas droit à une compensation du renchérissement. Les caisses de pensions doivent décider si et dans quelle mesure les rentes se voient adaptées. Là, les fonds libres, en dernier lieu les réserves des caisses constituent un facteur déterminant. Afin de pouvoir accumuler des réserves, les caisses de prévoyance doivent pouvoir présenter des couvertures de l'ordre de 115%. Cela permet des versements provenant des produits de la fortune.

Il en est ainsi auprès de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA également. Toutefois, cette dernière a vécu 17 années maigres à

la suite. Cela signifie : depuis lors, PUBLICA, à cause du manque de couverture, n'était pas en mesure d'adapter les rentes-vieillesse à l'évolution effective des prix.

D'un autre côté et en cas de besoin, la loi autorise également une compensation extraordinaire du renchérissement par le dernier employeur. Dans le cas de PUBLICA, une adaptation durable de la rente ou un versement unique par le Conseil fédéral seraient possibles. Pour ce faire, ce dernier doit prendre en considération la situation économique générale, donc l'ampleur du renchérissement ainsi que les conditions financières du budget fédéral. Pour 42 000 bénéficiaires de rentes et pour une allocation d'un pour cent, PUBLICA part d'une somme entre 30 et 40 millions de francs. Le Conseil fédéral devrait pour cela créer une base légale et proposer au Parlement les moyens financiers supplémentaires par la voie du budget.

Toutefois et parce qu'en Suisse jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune caisse de pensions pouvant financer des allocations de renchérissement sur ses rentes, on accepte le fait qu'une proposition du Conseil fédéral n'aurait aucune chance. Le reproche de voir le personnel de la Confédération être privilégié menacerait.

Décision tombée en ce qui concerne l'AVS

Les rentes AVS/AI pour 2023 sont adaptées au 1^{er} janvier 2023 à l'évolution actuelle des prix et des salaires et augmentées dès lors de 2,5%. Désormais, la rente minimale de l'AVS est de 1225.– francs par mois.

PUBLICA en sous-couverture

Selon une communication datant du milieu du mois de janvier 2023, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA affichait à la fin de l'année 2022 une couverture de même pas 97%. Cet état de fait doit changer.

La situation financière de l'institution de prévoyance de la Confédération PUBLICA est mauvaise. Sur la base du mauvais résultat des placements, avant tout en actions et obligations, elle présente une sous-couverture. Le taux directeur suisse SMI a diminué de 17% au cours de l'année dernière. La raison pour cette situation difficile dans laquelle l'ensemble de la branche se trouve au plan suisse est, entre autres, la distorsion des marchés, particulièrement en rapport avec la guerre en Ukraine. S'y ajoutent d'autres développements politiques, par exemple à Taiwan ou en Corée du

Nord, et des insécurités économiques telles que l'inflation ainsi que des chaînes de production et de livraison affectées dans le monde entier.

Comme conséquence, l'inflation s'est accrue et la Banque nationale a élevé le taux directeur afin de freiner le renchérissement. Les intérêts en hausse doivent cependant à moyen et long terme augmenter vraisemblablement et à nouveau les rendements. Les produits de l'immobilier s'avèrent être positifs.

La caisse affiche une performance négative exceptionnelle de - 9,6%. En automne, les estimations craignaient encore des valeurs négatives de 15%.

Sur la base de la performance négative, le degré de couverture estimé de l'ensemble des caisses de prévoyance se situe à 96,7%. A la fin de l'année 2021, le degré de couverture était encore de 108%, certes encore acceptable, mais aussi loin d'être exaltant. Pour rappel, c'est seulement face à un degré de couverture de 115% que les spécialistes en la matière parlent d'un niveau qui permet, par exemple, une compensation du renchérissement tirée des fonds propres des caisses.

Les instances décisionnelles de PUBLICA ont décidé des adaptations quant à la stratégie de placements. La part des obligations va diminuer, tandis que celle des valeurs réelles et des actions se verra augmentée.

La sous-couverture attendue a conduit à la décision de ne pas bonifier sur les avoirs de vieillesse des employé-e-s le taux d'intérêt minimum de 1%, mais un taux de 0,9%. Par le passé, les avoirs de vieillesse s'étaient vus bonifiés d'un intérêt allant jusqu'à 2%. Les bénéficiaires de rentes sont exclus de la discussion. Leurs rentes sont assurées et ne peuvent pas être réduites. Cependant, le fait qu'ils perdent leur pouvoir d'achat à cause du renchérissement et de sa compensation manquante est incontesté. Auprès de PUBLICA et pour une compensation du renchérissement, le degré de couverture de 115% fait défaut, comme par le passé déjà.

D'autres détails sur le résultat de l'année 2022 seront publiés dans le rapport de gestion paraissant en avril.

Simultanément et au milieu du mois de novembre 2022, l'assemblée des délégué-e-s de PUBLICA a lancé diverses adaptations des offres de prévoyance existantes, entre autres le versement de 100% de l'avoir en cas de décès ainsi que l'augmentation de la rente d'invalidité.

L'objectif doit être de relever à nouveau le degré de couverture à moyen terme, malgré l'environnement financier difficile. Pour cela et c'est le point central, la situation financière devrait s'améliorer bientôt quelque peu afin que le degré de couverture augmente à nouveau. Une reprise n'est possible que si l'inflation et les intérêts baissent de nouveau. Cela pourrait durer encore longtemps.

C'est le rôle de la commission de la caisse et de ses organes de devoir décider quelles sont les mesures d'assainissement possibles, dès le moment où une sous-couverture structurelle se dessine.

Bien évidemment, d'éventuelles mesures d'assainissement doivent être conformes à la loi et reposer sur une base réglementaire¹. Elles ne doivent léser ni des droits acquis, ni encore avoir un effet rétroactif illégal. Les mesures d'assainissement doivent correspondre à l'ampleur de la sous-couverture.

A ce propos, il convient de faire une différence entre une sous-couverture faible et une sous-couverture importante. Une sous-couverture faible existe quand l'institution de prévoyance peut y remédier sans mesures d'assainissement, selon l'article 65d, alinéa 3, de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), dans un délai de cinq ans depuis la constatation de la sous-couverture. Comme mesures possibles, on trouve au premier plan des cotisations des employé-e-s et des employeurs, les cotisations de ces derniers devant être au minimum de la même ampleur que celles des employé-e-s. Le cas échéant, une contribution des rentières et des rentiers pour remédier à une sous-couverture est possible.

La LPP permet une sous-couverture limitée dans le temps si l'on est assuré que les prestations légales peuvent être fournies à la date d'échéance. En outre, l'institution de prévoyance doit pouvoir prendre des mesures afin de remédier à la sous-couverture dans un délai approprié.

Dans tous les autres cas, la sous-couverture est importante. Un plan d'assainissement véritable doit alors être présenté. La sous-couverture doit être supprimée dans un délai de cinq à sept années, mais au maximum de dix ans. D'une manière ou d'une autre et selon l'article 65c LPP, l'institution de prévoyance doit donner des informations à l'autorité de surveillance, aux assuré-e-s ainsi qu'aux rentières et rentiers sur l'ampleur de la sous-couverture ainsi que sur les mesures prises.

Dans sa réponse à une intervention au Parlement, le Conseil fédéral avait mis en garde sur le fait que des mesures d'assainissement seraient particulièrement à la charge des assurés actifs. Certes, PUBLICA bénéficie en comparaison de rentes de vieillesse élevées sur la base de cotisations d'épargne plus hautes, toutefois le risque d'assainissement est réparti différemment. Les cotisations d'assainissement sont certes supportées dans une même mesure, toutefois des taux d'intérêt plus faibles sur les rentes actuellement épargnées vont à la charge des assurés actifs.

¹ Instructions CHS PP du 24 octobre 2017, mesures pour éliminer le sous-financement des pensions professionnelles.

Les centrales sur le Mont-Soleil

Au mois de septembre, trois groupes de seniors de langue allemande de l'ACC et un groupe de langue française visitèrent les centrales solaire et éolienne du Mont-Soleil dans le Jura bernois.

A chaque fois, les visites se déroulèrent en trois parties. Tout d'abord et au Centre des visiteurs, les participant-e-s reçurent une instruction théorique. Ensuite et sur le terrain, la visite s'est poursuivie par la centrale éolienne, puis solaire. Les trois premières rencontres se déroulèrent sous un temps splendide automnal, alors que la quatrième et dernière visite fut quelque peu pluvieuse.

Les deux centrales d'essai démontrèrent d'une manière impressionnante les possibilités, comme aussi les limites de la production d'électricité alternative.

Installation photovoltaïque

Le Mont-Soleil a acquis une notoriété internationale grâce à son installation photovoltaïque. En 1992, les Forces motrices bernoises BKW construisirent sur un vaste champ de 20 000 m² la plus grande centrale solaire photovoltaïque européenne d'alors à des fins de recherche et de démonstration. Elle a une puissance de 560 kW. La surface totale des cellules photovoltaïques est de 4575 m². Cela permet de produire environ 550 MWh d'électricité par an. La centrale couvre ainsi la consommation annuelle d'environ 120 ménages.

Centrale éolienne

Aujourd'hui encore, la centrale éolienne sur le Mont-Soleil – tout comme son pendant solaire – constituent toutes les deux les plus grandes installations de ce type en Suisse. Ce qui frappe, ce sont les turbines géantes de 45 m de longueur et la nacelle avec les machines qui transforment l'énergie cinétique du vent en courant électrique, montée à 95 m au-dessus du sol. La nacelle est toujours orientée exactement face au vent afin d'exploiter au mieux l'énergie de ce dernier. L'année dernière, la centrale éolienne de Juvent, située sur le Mont-Crosin et le Mont-Soleil dans le Jura bernois, a produit du courant électrique pour quelque 18 400 ménages. La possibilité de visites guidées existe. Lors des quatre visites, des cheffes et chefs de groupes compétent-e-s ont conduit les participant-e-s sur les divers emplacements. Tous les seniors ramenèrent de ces visites avec eux à la maison une expérience passionnante et de beaux souvenirs. Etant donné que le chemin conduisant de la station supérieure du funiculaire aux installations de recherche était vraiment long et raide, les membres de l'ACC obtinrent en échange d'une petite rémunération un transport de personne aller et retour, ainsi que dans la vallée.



L'ACC en bref

But et activité

Fondée en 1948, l'Association des cadres de la Confédération ACC a pour but de défendre et de représenter les intérêts professionnels et économiques de ses membres, de favoriser la coopération et d'entretenir les contacts personnels. De plus, elle offre à ses membres des prestations de services avantageuses.

L'ACC constitue une communauté d'intérêts libre et autonome de cadres dirigeants et spécialisés. Elle prend part à toutes les négociations officielles relatives à des questions de politique du personnel avec le Conseil fédéral, le Département fédéral des finances (DFF), l'Office fédéral du personnel (OFPER), la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ainsi qu'avec le Domaine des Ecoles polytechniques fédérales.

Domaine d'organisation

Cadres dirigeants et spécialisés (depuis la classe de traitement 18 de la Confédération) et du domaine des EPF (depuis l'échelon de fonction 8) ainsi qu'à conditions comparables, des personnes travaillant dans une entreprise avec participation de la Confédération (par exemple, les CFF, la Poste et Swisscom SA).

Structure, effectif des membres

Au sein de l'association, les membres de la région Zurich et de l'ETH de Zurich / Suisse orientale, les collaboratrices et collaborateurs de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), les cadres

L'ACC est une communauté d'intérêts libre et indépendante de cadres dirigeants et spécialisés de la Confédération, des entreprises et établissements de cette dernière, comptant quelque 4000 membres.

militaires professionnels ainsi que les instructrices et les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) forment leur propre section.

Effectif des membres : 4000 environ.

L'ACC est une organisation de milice. Le comité directeur et le comité central travaillent à titre bénévole. Ils sont appuyés par l'office gérant.

Information des membres

- Constamment par l'entremise d'Internet www.vkb-acc.ch, menu « Actualité »;
- tous les trimestres en français et en allemand par la parution de la brochure « Communications ACC »;
- par l'assemblée annuelle des membres;
- par les manifestations de sections.

Prestations accessoires

- Assurance protection juridique (droit du travail) pour tous les membres actifs de l'ACC. *L'assurance désigne l'avocat.*
Le Règlement 2015 du comité central : www.vkb-acc.ch/vos avantages, chiffre 1.2., est déterminant.

Offres de prestations de services

En tant que membre, vous pouvez bénéficier d'avantages auprès des partenaires mentionnés ci-après. L'ACC s'est engagée à signaler les offres. Pourtant, dans ce contexte, elle n'assume pas d'autres obligations. La responsabilité pour les informations et la qualité des prestations de services sont du ressort des prestataires.

Caisse-maladie KPT

Rabais sur les primes dans le cadre des assurances complémentaires de la caisse-maladie KPT. Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.

Zurich société d'assurance

Conditions avantageuses auprès de Zurich, le réseau de vente de la « Zürich », société d'assurance dans les domaines des assurances véhicules à moteur, ménage et responsabilité civile privée.
Renseignements : Tél. 0800 338 833, du lundi au vendredi, de 08.00 heures à 20.00 heures.



AXA-ARAG, assurances protection juridique dans le domaine privé

Assurances protection juridique dans le domaine privé auprès de AXA-ARAG à des conditions avantageuses. Le formulaire de demande peut être obtenu par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne ou par courriel sous office@vkb-acc.ch.

Banque cantonale bernoise, hypothèques dans toute la Suisse

Accès à des hypothèques à des conditions favorables dans toute la Suisse pour les assuré(e)s et les bénéficiaires de rentes de PUBLICA par le biais de la Banque cantonale bernoise sous www.bekb.ch/vkb.

RABCONSULT AG, fortune de libre passage

Solutions exclusives pour votre fortune de libre passage. Peut bénéficier de l'offre celle ou celui qui sort de la caisse de pension, prend une retraite anticipée ou exerce une activité indépendante, n'a plus d'engagement fixe ou part à l'étranger. Angelo Rabiolo, RABCONSULT AG, est partenaire en coopération de la Banque privée Reichmuth & Co et des Banquiers privés Bordier & Cie. Angelo Rabiolo, Brunnadernstrasse 35, 3006 Berne. Courriel : angelo.rabiolo@rabconsult.ch Téléphone : 079 153 22 53.

VZ Centre de fortune SA

Conseil dans les domaines de succession, de la retraite et de la prévoyance par VZ Centre de fortune SA, un prestataire de services financiers avec des succursales dans toute la Suisse. Les membres de l'ACC obtiennent un rabais de 15% sur les prestations de services. Téléphone : 044 207 27 27. www.vzch.com.

Mercedes-Benz

Rabais spécial jusqu'à 13% sur les voitures neuves Mercedes-Benz. Tous les revendeurs officiels Mercedes-Benz de Suisse accordent le rabais sur présentation du formulaire d'attestation juridiquement valable signé par l'ACC. Ce formulaire peut être commandé auprès de l'ACC sous office@vkb-acc.ch ou par écrit auprès de VKB-ACC, case postale, 3001 Berne. Le véhicule doit faire l'objet d'une facture établie au nom du membre et immatriculé pendant 6 mois au minimum.

VOLVO

Rabais spécial de 12% sur les voitures neuves Volvo. Tous les revendeurs officiels de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein accordent le rabais sur présentation du formulaire d'attestation juridiquement valable signé par l'ACC. Ce formulaire peut être commandé auprès de l'ACC sous office@vkb-acc.ch ou par écrit auprès de

VKB-ACC, case postale, 3001 Berne. Le véhicule doit faire l'objet d'une facture établie au nom du membre, être immatriculé pendant 6 mois au minimum et comptabiliser 6000 km.

Mazda

Mazda offre à tous les membres de l'Association des cadres de la Confédération (ACC) des conditions préférentielles lors de l'achat / leasing de véhicules neufs. Consultez svp notre site web : www.vkb-acc.ch

Carte de crédit Cornercard

L'ACC a conclu un contrat avec la CornèrBanca SA pour la remise gratuite d'une carte de crédit Gold.

Afin que l'offre spéciale pour les cartes soit valable et pour que la CornèrBanca puisse attribuer les mandats reçus de l'ACC, il faut utiliser uniquement la proposition de cartes mise à disposition, via le lien sur la feuille d'information. En outre, la feuille d'information est à joindre à la proposition de cartes. Cette offre est valable uniquement pour les membres de l'ACC, de ce fait vous n'avez l'accès à la feuille d'information que par le login sur notre site www.vkb-acc.ch.

Cotisation annuelle

Actifs Fr. 70.-, retraités Fr. 35.-.

Annnonce de mutations, commande de matériel de propagande / recrutement

- Les mutations (adhésion, changement d'adresse, mise à la retraite, départ, démission) doivent être communiquées svp à temps à l'office gérant (adresse en page 2) *Démission de l'ACC*: nous vous prions svp de tenir compte du fait qu'une démission de l'ACC entraîne également la perte de prestations de services ainsi que des avantages qui leur sont liés (par exemple, KPT, Zurich).
- La documentation pour le recrutement de nouveaux membres est envoyée directement par l'office gérant à l'adresse que vous avez indiquée.

Contacts avec l'ACC : voir page 3



events

Chères et chers seniors,

Après la pause d'hiver et en mars 2023, nous allons reprendre notre programme pour seniors. Ce programme contient de nouveau une large palette de thèmes. Vous allez certainement vous arrêter à l'un ou l'autre thème de votre choix. Dès lors, inscrivez-vous rapidement ! Plusieurs manifestations affichent complet depuis longtemps déjà.

LES MANIFESTATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Une première visite nous conduit à Uster.



Visite du Centre de collection « Matériel historique de l'armée et aide au commandement » Uster

Des moyens de transmission et des appareils de l'époque du pigeon voyageur à celle des faisceaux directionnels nous attendent

Dates: **Mardi, le 7 mars 2023**
Jeudi, le 16 mars 2023



Yuja Wang, photo : Julia Wesely

Visite d'une répétition générale à la Tonhalle de Zurich

Date: **Mercredi, le 29 mars 2023,**
répétition générale

Direction: **Paavo Järvi**

Piano: **Yuja Wang**

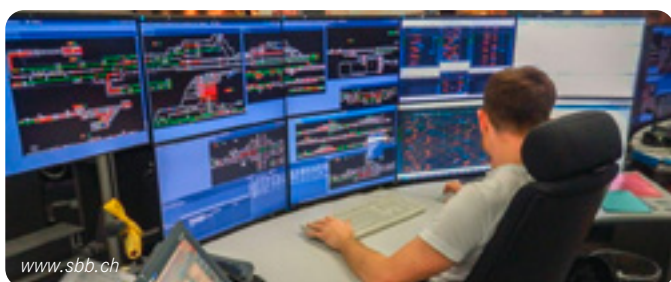
Œuvres: **Toshio Hosokawa**

« Meditation to the victims of Tsunami »

Sergej Rachmaninow

concert pour piano no 2 en do mineur, op. 18,
Symphonie no 3 en la mineur, op. 44.

CENTRALES D'EXPLOITATION DES CFF OLTEN ET LAUSANNE



www.sbb.ch

Les CFF disposent de quatre centrales d'exploitation. Nous visitons ensemble les centrales d'exploitation d'Olten et de Lausanne.

Nous apprenons comment le trafic ferroviaire est organisé. Les aiguillages doivent être placés correctement au moment opportun, afin que les trains parviennent à temps à destination.

Les centrales d'exploitation donnent également des informations aux gares et dans les trains. Elles organisent constamment des déviations, remplissant dans le cadre d'une exploitation 24 heures sur 24 des tâches complexes et exigeantes.

Centrale d'exploitation CFF Olten

Dates: **Mardi, le 4 avril 2023**

(visite guidée en langue allemande)

Jedi, le 6 avril 2023

(visite guidée en langue allemande)

Mercredi, le 12 avril 2023

(visite guidée en langue allemande)

Vendredi, le 14 avril 2023

(visite guidée en langue allemande)

Centrale d'exploitation CFF Lausanne

Dates: **Mercredi, le 19 avril 2023**

(visite guidée en langue française)

Mercredi, le 26 avril 2023

(visite guidée en langue française)



www.visitossola.it

Promenade épicurienne de Sacro Monte Calvario à la vieille ville de Domodossola

Une promenade en commun depuis le couvent situé sur le Sacro Monte Calvario nous conduit par le chemin de croix escarpé en contrebas dans la vieille ville de Domodossola. Là, nous apprécions des mets et vins italiens et nous nous réjouissons d'un repas de midi savoureux à 6 plats dans la vieille ville.

Dates: **Mardi, le 16 mai 2023**

Jedi, le 25 mai 2023.

Visite de SRF Meteo à Zurich

... Ici, le temps n'est pas fabriqué... Cependant, nous apprenons comment les prévisions du temps sont préparées et présentées sur l'écran à notre intention. Nous bénéficions également d'un coup d'œil sur les activités quotidiennes des météorologues.

Dates: **Jedi, le 1^{er} juin 2023**

Mardi, le 13 juin 2023.

Visite de Swissgrid Aarau

Sans l'entreprise Swissgrid, nous nous trouverions dans l'ombre. Nous apprenons comment Swissgrid veille à ce que nous disposions constamment du courant nécessaire avec la tension correcte. Swissgrid est responsable de la répartition du courant électrique depuis la centrale jusqu'aux consommateurs et coordonne la transmission du courant par delà les frontières.

Dates: **Mardi, le 6 juin 2023**

Mercredi, le 21 juin 2023

Jedi, le 13 juillet 2023.



Tourisme Suisse et Valais

Une vue magnifique sur le lac de retenue « Lac d'Emosson »

Une montée avec différents chemins de fer de montagne et une descente en car postal

Cette excursion nous permet une montée dans des paysages variés avec différents chemins de fer de montagne depuis Martigny jusque sur les hauteurs du lac de retenue « Lac d'Emosson ».

Dates:
Jeudi, le 29 juin 2023
Mercredi, le 26 juillet 2023
Mardi, le 8 août 2023



Wikipedia / Ondřej Žváček

Sur les traces de Souvorov à travers les Alpes

A la fin du 18^{ème} siècle, le général russe Alexandre Souvorov et ses troupes ont aidé la Suisse à vaincre l'armée française. En venant de Milan et franchissant le Gothard, il a livré de sanglants combats. Dans la région du Gothard, nous visitons ensemble des sites légendaires.

Date: **Mercredi, le 5 juillet 2023**

Visite du Laboratoire de Spiez

La menace exercée par des armes ABC est un des plus grands domaines à problèmes pour notre sécurité. Le Laboratoire de Spiez fait autorité dans tous ces domaines. Il assume des tâches légales dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et travaille en tant que laboratoire désigné pour des organisations internationales. Nous pouvons jeter un regard sur cette activité exigeante.

Date: **Mardi, le 18 juillet 2023**

Repas de midi à Yvoire / F et visite de la petite ville

Notre excursion nous conduit dans l'ancien village de pêcheurs paisible d'Yvoire sur la rive française du lac Léman, en face de Nyon. La petite cité, avec son château, le jardin de ce dernier et les rues idylliques entourées d'un rempart fait que notre cœur bat plus vite. De nombreux restaurants et leur cuisine remarquable sont bien connus.

Dates:
Mercredi, le 30 août 2023
Jeudi, le 7 septembre 2023
Mercredi, le 13 septembre 2023
Mercredi, le 20 septembre 2023.

Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN

L'IFSN est responsable pour la sécurité de toutes les installations nucléaires en Suisse. Elle surveille, entre autre, la sécurité de l'exploitation des centrales nucléaires (AKW). Elle est indépendante au plan politique et ne se prononce pas sur le thème des « nouvelles centrales nucléaires », ce qui ne l'empêche pourtant pas de montrer divers scénarios possibles. Nous y recevons des explications intéressantes.

Dates:
Jeudi, le 31 août 2023
Mercredi, le 25 octobre 2023.

Toutes les invitations et leurs particularités, programme inclus, sont mises en ligne sur notre site web www.vkb-acc.ch sous Events.

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site web.

Je me réjouis de pouvoir vous accompagner lors de ces manifestations.

Cordiales salutations

Association des cadres de la Confédération – seniors
 Erwin Steuri

Carte de membre de l'ACC

La personne désignée au verso est membre de l'Association
des cadres de la Confédération (ACC)

Berne, en janvier 2023

Le président central: Hans Wipfli



**Avez-vous déjà enregistré votre adresse courriel
par le biais de notre site web (www.vkb-acc.ch) ?**

**Si vous souhaitez recevoir de notre part des
informations supplémentaires, il est nécessaire
de vous annoncer sur le login de notre site web
et que vous saisissiez votre adresse courriel.**

**Ensuite et par exemple, vous recevrez notre
Newsletter par la voie électronique.**

Avez-vous des feedbacks et des propositions ?

**Si oui, nous vous saurions gré de nous les
communiquer (office@vkb-acc.ch).**



Association des cadres de la Confédération
case postale, 3001 Berne

Davantage d'informations sur notre site Internet:
www.vkb-acc.ch